

MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

Demande déposée le 07/04/2025		N° DP 063 214 25 00045
Par :	Madame Sahy Céline Monsieur Taillardat Bertrand	
Demeurant à :	16 Rue des fossés 63730 LES MARTRES DE VEYRE	Surface de plancher créée : 0 m ²
Sur un terrain sis à :	24 Rue Porte Fagots 63730 LES MARTRES DE VEYRE	Surface de plancher totale après projet : 85 m ²
Référence cadastrale :	214 AH 480	
Nature des Travaux :	Remplacement des menuiseries	

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 07/04/2025 par Madame Sahy Céline et Monsieur Taillardat Bertrand.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement des menuiseries ;
- sur un terrain situé 24 Rue Porte Fagots à LES MARTRES DE VEYRE.
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone Udf

Vu l'affichage en mairie, le 14/04/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires déposées en date du 9 avril 2025

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition

A LES MARTRES DE VEYRE, le

- 7 MAI 2025

Le maire,



Le Maire,
Pascal PICOT

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)